

ils ne touchent pas d'honoraires. Si l'on compte aussi les séances de comités, on peut affirmer que la plupart des membres consacrent aux travaux du Conseil au moins trois semaines entières par an. Nous leur sommes redevables des grands services qu'ils rendent au pays. D'autre part, le fait d'appartenir au Conseil leur donne une vue d'ensemble sur la science au Canada, de sorte que les avantages sont réciproques. J'estime que tout membre du Conseil retire de précieux avantages de son appartenance à cet organisme.

Le Conseil fonctionne surtout par l'entremise de cinq comités dont quatre, à mon sens, importent surtout. D'ordinaire, tous les membres du Conseil assistent à toutes les séances de comités, où ils ont droit de vote, qu'ils soient ou non membres du comité.

Le premier comité, appelé comité de sélection, remplace, à mon avis, le service civil. Nos employés ne sont pas fonctionnaires et c'est le comité de sélection qui a le pouvoir d'engager, de faire avancer et de mettre à la retraite les membres du personnel, de sorte qu'il joue le rôle de la Commission du service civil. Compte tenu de la situation de nos employés, il a certes contribué pour une large part à maintenir le niveau élevé de la compétence exigée de ceux qui sont nommés au Conseil.

Vient ensuite le comité de revue. Un conseil consultatif ne saurait établir un programme scientifique. Le directeur d'un laboratoire, par exemple, doit se charger de son propre programme. Le conseil exerce donc son autorité au moyen de la revue ou de l'examen des programmes établis. Le comité de revue, qui se réunit régulièrement deux ou trois fois, consacre plusieurs jours à visiter une ou plusieurs divisions. C'est-à-dire qu'une fois par trois ans, à peu près, le comité de revue fait le tour de tous les services. Chaque année, en outre, des sous-comités formés de personnes de l'extérieur et d'un membre ou deux du conseil inspectent chaque division.

Il existe entre les deux comités suivants des relations étroites. Ce sont le comité des bourses d'études et celui des subventions dit le comité de l'aide aux recherches. Ces deux comités, dont l'activité dépend des crédits qui leur sont votés, ont plein pouvoir sur l'octroi de subventions aux universités, aux fins de recherches, et sur les bourses accordées aux finissants dans les universités. Nous n'accordons pas de bourses avant la dernière année. Ces bourses ne visent que les recherches. Pour ce qui est de l'aide aux universités, le Conseil, par l'entremise de ces comités, exerce l'autorité et dicte la ligne de conduite à suivre. Si nous avons réussi à éviter les critiques et les ennuis dans notre façon d'accorder les subventions et les bourses, c'est que nous en avons tout simplement chargé un groupe d'universitaires, tout pouvoir quant au montant de la subvention ou au titulaire de la bourse étant laissé au Conseil. Les employés du Conseil n'y ont rien autre à voir qu'à colliger les documents dont se servent ces comités. Ils résument les demandes et le registre des notes obtenues aux études et, en général, rédigent les documents requis pour les séances.

Le cinquième comité, qui ne revêt pas autant d'importance, est celui des journaux. Il s'occupe de rédiger les journaux que publie le Conseil.

Il existe ensuite plusieurs comités d'ordre plutôt secondaire.

Je tiens à rendre hommage aux membres du Conseil. Nous avons eu l'avantage depuis nombre d'années d'y réunir un groupe de personnes qui ont pris leurs fonctions très sérieusement et qui s'y sont données sans réserve. Le succès que nous avons pu obtenir, nous le devons à leurs efforts.